

Tel: 1 888 ARGD ONT (274 3668)
Tel: 416 367 8819
Fax: 416 367 9150
info@rgdontario.com
www.rgdontario.com

96 Spadina Avenue
Suite 210
Toronto ON M5V 2J6
Canada

La RGD et la SDGQ concluent un accord bipartite

La RGD (Association des graphistes agréés de l'Ontario) et la Société des designers graphiques du Québec (SDGQ) sont heureuses d'annoncer la signature d'un accord qui se traduira par l'harmonisation des procédures d'évaluation pour l'accréditation et la certification des designers graphiques professionnels du Québec et de l'Ontario. Cet accord marque un grand pas en avant pour les deux organismes, ainsi que l'officialisation de leur engagement conjoint à atteindre les normes professionnelles les plus élevées dans le domaine. Cet engagement aura pour effet de contribuer à l'évolution de l'industrie du design graphique et du rôle essentiel que les designers sont appelés à jouer dans le monde des affaires et au sein de la société.

De concert, la RGD et la SDGQ tireront parti de l'étendue de l'expérience acquise par la RGD depuis le lancement, en 1999, de son processus d'agrément des designers graphiques.

« Il existe un lien inextricable entre la valeur de la certification et le processus d'évaluation exercé par un comité de pairs, affirme Lionel Gadoury, président de RGD Ontario. L'entente marque une étape importante de notre volonté à élargir la portée de notre engagement à collaborer à mettre en œuvre des pratiques d'agrément exemplaires de la même manière qu'ont su le faire les autres ordres professionnels, qu'il s'agisse du domaine des finances, de l'administration des affaires, du génie ou de celui des professions connexes à la nôtre telles que l'architecture ou le design industriel. »

Dans le cadre de cet accord, les deux organisations se pencheront d'abord sur les éléments de leurs procédures d'examen respectives qui sont déjà harmonisées, c.-à-d. les exigences relatives à l'éducation, à l'expérience professionnelle et la méthode d'évaluation des portfolios des candidats. La RGD et la SDGQ collaborent également à l'adaptation de l'examen écrit portant sur le code de déontologie des deux associations. Cette étape constitue un premier pas vers la création d'un examen écrit, basé sur des textes et des ouvrages de références en français. L'objectif est que cette seconde étape soit atteinte en l'espace de 5 ans.

Après avoir réussi l'examen de la RGD en Ontario, le membre professionnel devient un «Registered Graphic Designer» et est donc autorisé à ajouter les initiales honorifiques R.G.D. à côté de son nom. Au Québec, la désignation «Designer graphique agréé», ou D.G.A., est accordée par la SDGQ.

Gardez l'œil ouvert pour plus de détails relativement à d'autres efforts de collaboration entre les deux organismes.

Lionel Gadoury R.G.D.
Président
RGD Ontario